

CONTACTS UTILES À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE

Manche

[11.2024]






AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES MANCHOIS

Les **Délégations départementales** agissent en proximité à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Représentant l'ARS au niveau départemental, elles sont les interlocutrices des élus, des services de l'Etat, établissements et professionnels de santé et des acteurs de la prévention / promotion de la santé sur les sujets territoriaux. Elles contribuent à l'animation de la démocratie en santé au sein des territoires.



Yoann BRIDOU, Directeur départemental
Bertrand DEYRIS, Délégué territorial
Charlène COUASNON et Céline FEREY, Chargées de développement territorial
Géraldine SEBIRE, Assistante de direction et animation territoriale

 Place de la Préfecture
BP 50431
50001 SAINT-LÔ cedex 4

 ars-normandie-dd50@ars.sante.fr
 02 50 28 74 09





DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La Direction de la santé publique répond à des enjeux de sécurité sanitaire et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ses missions et activités concernent la veille et la sécurité sanitaire, la prévention et la promotion de la santé, et la santé environnementale.



SECRETARIAT

✉ ars-normandie-dir-sante-publique@ars.sante.fr

PÔLE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

✉ ars-normandie-prevention@ars.sante.fr

UNITÉ DÉPARTEMENTALE SANTÉ ENVIRONNEMENT DE LA MANCHE

✉ ARS-NORMANDIE-SE50@ARS.SANTE.FR

PÔLE VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES

✉ ars14-alerte@ars.sante.fr

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

La Direction de l'autonomie a pour objet de piloter la politique régionale d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle définit l'organisation de l'offre médico-sociale relevant de son champ de compétences (planification, autorisations, investissements) et en partenariat avec le Conseil départemental ainsi que la politique d'allocation des ressources aux établissements et services.



SECRETARIAT

✉ ars-normandie-direction-autonomie@ars.sante.fr

UNITÉ AUTONOMIE DE LA MANCHE

✉ ars-normandie-da-dd50@ars.sante.fr

PÔLE ORGANISATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

PÔLE ALLOCATION DE RESSOURCES – PERSONNES ÂGÉES / PERSONNES HANDICAPÉES

PÔLE ÉVALUATION DES PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES

SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Face à des situations d'urgence, les services municipaux sont parfois amenés à prendre des mesures provisoires dans le cadre de leurs pouvoirs de police.



JOURS ET HEURES OUVRABLES (8H30/18H)

ARS de Normandie (équipe 14/50/61)

☎ 02 50 28 72 88 - 02 50 28 72 85

✉ ars-normandie-dos-14-50-61-soinspsy@ars.sante.fr

DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS

La Direction de l'offre de soins a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissements de santé - sur l'ensemble du territoire normand. Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional) dans une logique de parcours de soins global au bénéfice des patients normands.



SECRETARIAT

✉ ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr

PÔLE OFFRE AMBULATOIRE

✉ ars-normandie-dos-soins-ville@ars.sante.fr

PÔLE APPUI DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

✉ ars-normandie-dos-etablissements@ars.sante.fr

✉ ARS-NORMANDIE-DOS-TRANSPORTS-SANITAIRES-50@ars.sante.fr

PÔLE FINANCEMENT ET EFFICACITÉ DE L'OFFRE DE SOINS

✉ ars-normandie-dos-allocation-ressources@ars.sante.fr

PÔLE PLANIFICATION ET ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

✉ ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr

✉ ars-normandie-dos-pharmacie@ars.sante.fr

✉ ars-normandie-dos-plaintes@ars.sante.fr

✉ ars-normandie-dos-autorisations@ars.sante.fr

(cette adresse ne concerne que la cellule autorisations de ce pôle)

PÔLE SOINS ET SÛRETÉ DES PERSONNES

✉ ars-normandie-dos-14-50-61-soinspsy@ars.sante.fr

PÔLE PERFORMANCE

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU SYSTÈME DE SANTÉ

La Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé supervise les dispositifs en matière de formations, de conditions d'exercice et d'attractivité des professions médicales et non médicales. Elle pilote les politiques relatives au déploiement de la e-santé et de la télémédecine sur le territoire.



SECRETARIAT

✉ ars-normandie-direction-appui-performance@ars.sante.fr

PÔLE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

✉ ars-normandie-professionnels-sante@ars.sante.fr

PÔLE ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

PÔLE E-SANTÉ & TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

✉ ars-normandie-esante@ars.sante.fr

LE SOIR À PARTIR DE 18H, LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS
Standard Préfecture - Rouen

☎ 02 32 76 55 00

✉ pref-standard@seine-maritime.gouv.fr